

Vannes, le 18 décembre 2025

Communiqué de presse

123 communes du Morbihan réunies sous un même label pour embellir et préserver leur cadre de vie

Remise des prix et palmarès 2025



Remise des prix communes labellisées 2025 – Villes et Villages Fleuris – Hôtel du département - Vannes

À l'heure où les territoires doivent concilier attractivité, bien-être des habitants et adaptation au changement climatique, le label « **Villes et Villages Fleuris** » s'impose comme un repère. Il valorise les communes qui s'engagent à aménager durablement leurs espaces, en intégrant davantage de végétation, en préservant l'équilibre entre zones urbaines et naturelles, et en créant un cadre de vie agréable pour tous.

Véritable outil d'accompagnement, ce label *guide les communes pas à pas pour végétaliser leurs espaces et préserver la nature en s'appuyant sur une grille exigeante* qui aide les collectivités à structurer leurs projets, à prioriser leurs actions et à mesurer leurs progrès. Il soutient la gestion responsable des ressources et de la biodiversité, et favorise une démarche collective qui associe pleinement les habitants à la vie de leur commune et à l'évolution de leur cadre de vie.

Au-delà de cette reconnaissance, le label permet un accompagnement sur-mesure aux communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

En 2025, **14** communes ont été visitées par les membres du jury départemental. Le Morbihan compte désormais 123 communes engagées dans la labellisation, soit près de la moitié du département, un atout majeur pour son attractivité et la qualité de vie de ses habitants et visiteurs.

Cette année, **1 commune** a décroché sa première fleur selon une grille de critères rigoureux : **Sainte-Anne d'Auray**. Le jury a notamment salué le récent aménagement de la place de la mairie, caractérisé par une forte végétalisation du centre-bourg. La place accordée aux déplacements cyclables et piétons a également retenu l'attention du jury, tout comme l'engagement de la commune en faveur de la biodiversité, illustré par la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale, témoignant d'une approche globale, durable et cohérente de l'aménagement du territoire.

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

A ce jour **64** communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs et **59** communes sont en voie de labellisation 1 fleur. L'embellissement, une mission confiée par le Conseil départemental à l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan, est enraciné dans le territoire depuis soixante-cinq ans. Cette démarche est placée sous la présidence de

M. Gérard Pierre, Vice-président du Département et Président de Morbihan Tourisme, ainsi que de Mme Soizic Perrault, Vice-présidente du Département et Présidente du jury départemental du label.

Au-delà de cette reconnaissance, le label permet un accompagnement sur-mesure aux communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

Palmarès complet du concours Villes et villages fleuris 2025 en Morbihan

PALMARÈS

LES NOUVELLES FLEURS :

1^{re} FLEUR *

Sainte-Anne d'Auray

LES NOUVEAUX PÉTALES :

1 PÉTALE  Mauron

2 PÉTALES  Noyal-Muzillac

3 PÉTALES  Malguénac
Ruffiac
Sainte-Hélène

4 PÉTALES  Kervignac
La Croix-Helléan
Larré

LES AUTRES PÉTALES :

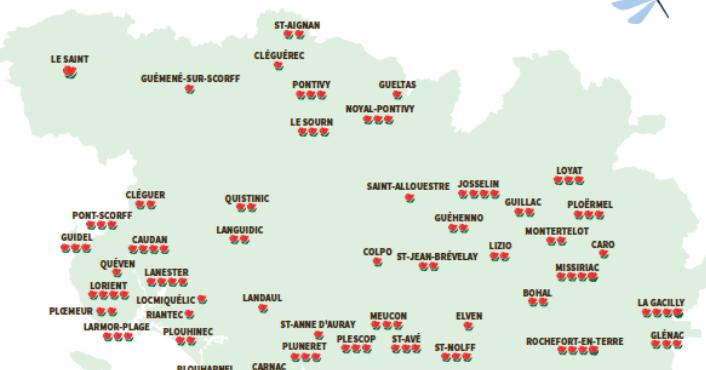
1 PÉTALE  Béganne

2 PÉTALES  Ambon
Brehan
Concoret
Erdeven
Le Cours
Lignol
Mohon
Monteneuf
Moustoir-Ac
Plumerigat
Priziac
Régulny
Treffléan

3 PÉTALES  Berric
Billio
Crac'h
Cournon
Inzinzac-Lochrist
Marzan
Melandr
Plouray
Saint-Gravé
Saint-Jean-la-Poterie
Saint-Perreux
Gestel
Moréac
Sérent

4 PÉTALES  Baden
Belgnon
Brec'h
Caden
Calan
Carentoir
Guern
Île-aux-Molnes
Ménéac
Port-Louis
Questembert
Trélon

LES COMMUNES FLEURIES DU MORBIHAN



Contact presse Morbihan Tourisme :

Marjorie Cosquer – Chargée de mission développement - 02 97 54 46 10 - cosquer-m@morbihan.com

Armelle Jouan – Relations presse - 02 97 54 58 16 - jouan-a@morbihan.com